

Mardi 23 janvier 2018

Parking de l'Hôtel de Ville

Lors du transfert de la compétence en 2015, la Métropole a repris le contrat de délégation de service public liant historiquement la Ville de Rouen et la société de gestion des parkings, la société publique locale stationnement (aujourd'hui Rouen Normandie Stationnement).

La Métropole s'est immédiatement saisie de ses responsabilités en commandant dès sa prise de compétence, dans le cas du parking de l'Hôtel de Ville, des expertises nombreuses et complémentaires à différents bureaux de contrôle et cabinets techniques. Ces expertises ont été réalisées en lien avec le Maire de Rouen, titulaire des pouvoirs de police et PDG de la société de gestion des parkings. Sur la base de ces expertises, le Maire a pu autoriser la poursuite de l'exploitation du parking dans les mêmes conditions qu'avant 2015.

Le dernier rapport, rendu le 22 décembre dernier par le Bureau de contrôle technique Veritas et transmis dès réception au Maire de Rouen, ne fait pas état d'un risque grave et imminent et n'apporte pas d'éléments conduisant à modifier les conditions d'exploitation du parking et de la place de l'Hôtel de ville, notamment la circulation des bus.

Le rapport du bureau Veritas confirme cependant le besoin de travaux en raison d'un certain nombre de fragilités et de désordres liés à l'âge de l'ouvrage et à sa conception en 1984. Ces problèmes de conception ont été mis en évidence par la campagne de sondages et d'études conduite entre mai et novembre 2017 afin de reconstituer l'historique du bâti. Les travaux d'aménagement de la place réalisés en 2012 ne sont pas responsables des problèmes de structure résultant du défaut de construction initial.

La Métropole souhaite engager des travaux importants afin de rénover complètement l'ouvrage dont la qualité de service n'est à l'évidence pas satisfaisante aujourd'hui, travaux qui viseront également à résoudre les désordres constatés. A court terme, la Métropole travaille à la mise en place d'étaisements afin de renforcer l'ouvrage. La Métropole a demandé dès fin décembre au Maire de Rouen l'autorisation de réaliser les travaux de court et de moyen terme. L'exigence de sécurité des biens et des personnes est la seule préoccupation.

Contact presse

Perrine BINET

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05